

# Les ostéopathes coincés par Maggie De Block

**La profession revendique une reconnaissance en tant qu'acteur de première ligne, alors que la ministre veut que le patient passe d'abord par son généraliste.**

**JEAN-PAUL BOMBAERTS**

Si vous vous êtes coincé le dos, devrez-vous d'abord passer par votre généraliste avant de voir votre ostéopathe? C'est toute la question qui se pose aujourd'hui pour une profession qui peine à être reconnue. Des représentants des ostéopathes ont été auditionnés hier à la Chambre.

Pour comprendre le blocage actuel, un petit retour en arrière s'impose. L'ostéopathie fait partie des médecines dites «non conventionnelles», au même titre que l'homéopathie, l'acupuncture et la chiropraxie. Elles sont encadrées par la loi Colla de 1999 mais elles ne sont toujours pas officiellement reconnues, faute d'arrêtés d'application. Ce qui signifie qu'aucun remboursement par l'Inami n'est prévu. Certaines mutuelles accordent toutefois, dans le cadre de leur assurance complémentaire, un remboursement de 10 euros par séance (dont le prix varie entre 40 et 60 euros).

Malgré le faible remboursement, les patients, eux, n'hésitent pas à se rendre chez les 1.600 ostéopathes actifs en Belgique qui enregistrent environ 700.000 consultations par an.

## Un premier veto

Laurette Onkelinx (PS), ministre de la Santé sous la législature précédente, avait proposé de reconnaître l'ostéopathie, mais elle avait buté sur le veto du vice-Premier Alexander De Croo (Open Vld).

Depuis lors, Maggie De Block (Open Vld également) a repris le flambeau, avec l'intention non seulement d'encadrer la profession d'ostéopathe mais de soumettre son exercice à la délivrance d'une prescription médicale par le généraliste. C'est la seule façon, selon elle, de pouvoir fixer un diagnostic fiable. Une position qualifiée de «retour en arrière» par les praticiens qui refusent d'être soumis à une prescription médicale préalable. Depuis quarante ans en effet, les ostéopathes peuvent exercer en première ligne, c'est-à-dire sans prescription médicale.

Très remontés face aux intentions de la ministre, les ostéopathes ont fait circuler l'an dernier une pétition réclamant la reconnaissance officielle des ostéopathes comme professionnels indépendants. Pétition qui a récolté 50.000 signatures et qui a été remise en juillet 2016 à la ministre. Les ostéopathes accusent celle-ci d'encourager le corporatisme des médecins traditionnels.

La ministre, quant à elle, n'a jamais caché son scepticisme par rapport à des médecines alternatives qui, selon ses mots, «font à peu près le même effet sur le patient qu'un bain chaud». Elle a toutefois admis que l'ostéopathie produit des résultats probants au niveau de la nuque et du dos. C'est pourquoi elle souhaite limiter une reconnaissance éventuelle aux seuls actes pratiqués sur ces deux parties du corps. Mais toujours avec une prescription du généraliste qui établit un diagnostic.

Désireux de sortir le dossier du placard, le groupe PS à la Chambre a déposé fin 2016 un texte visant à reconnaître et encadrer l'ostéopathie. Au passage, il a réclamé la tenue d'auditions. Demande refusée dans

un premier temps par le gouvernement puis finalement acceptée.

Une première série d'auditions s'est tenue hier à la Chambre. L'occasion pour les représentants de la profession de tenir un discours rassurant. «Les ostéopathes sont parfaitement formés pour établir un diagnostic», affirme Jean Ruwet, président de l'Union belge des ostéopathes ainsi que de la GNRPO, l'organisation faitière des différentes organisations représentatives des ostéopathes. «Pour être membre d'une de nos associations professionnelles, il faut avoir réussi une formation de haut niveau, participer à des formations continuées et être en ordre d'assurances.» L'ULB propose un master en six ans pour devenir ostéopathe.

## Enveloppe fermée

Et si Jean Ruwet plaide pour une reconnaissance de la profession en tant qu'acteur de première ligne, il ne revendique pas pour autant un remboursement des consultations par l'Inami. «Nous sommes conscients d'évoluer dans une enveloppe fermée.»

Il ne revendique pas non plus un champ d'action illimité pour les ostéopathes. «Nos praticiens disposent des connaissances pour traiter les pathologies neuromusculaires et tout ce qui concerne le système nerveux périphérique. Nous sommes les spécialistes de la douleur fonctionnelle. C'est dans ce champ-là que nous voulons être reconnus.»

De son côté, Lieven Annemans, professeur en économie de la santé à l'Université de Gand, a présenté hier à la Chambre une étude montrant que pour une lombalgie ou une cervicalgie, l'ostéopathie apporte des gains d'efficacité notables par rapport à la médecine clas-

sique basée essentiellement sur l'administration de médicaments. Enfin, Jean Ruwet a insisté sur la nécessité d'aboutir à un bon accord. «Le problème est latent depuis

*de nombreuses années. Si les décisions ne vont pas dans le bon sens, la profession préférera attendre encore un peu.»*